PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE ST MARTIN DU VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PLAN DE ZONAGE
SUR FOND CADASTRAL

Pour le Préfet, et par délégation
le Sous-Préfet
Christophe MAROT

Échelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n° 95-101 DU 02 février 1995 : 7 février 2006	
ENQUETE PUBLIQUE DU 01 octobre2007 AU 05 novembre 2007	
APPROBATION DU PPR 01 OCT. 2008	
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT SERVICE AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT TRANSPORTS	CETE Méditerranée

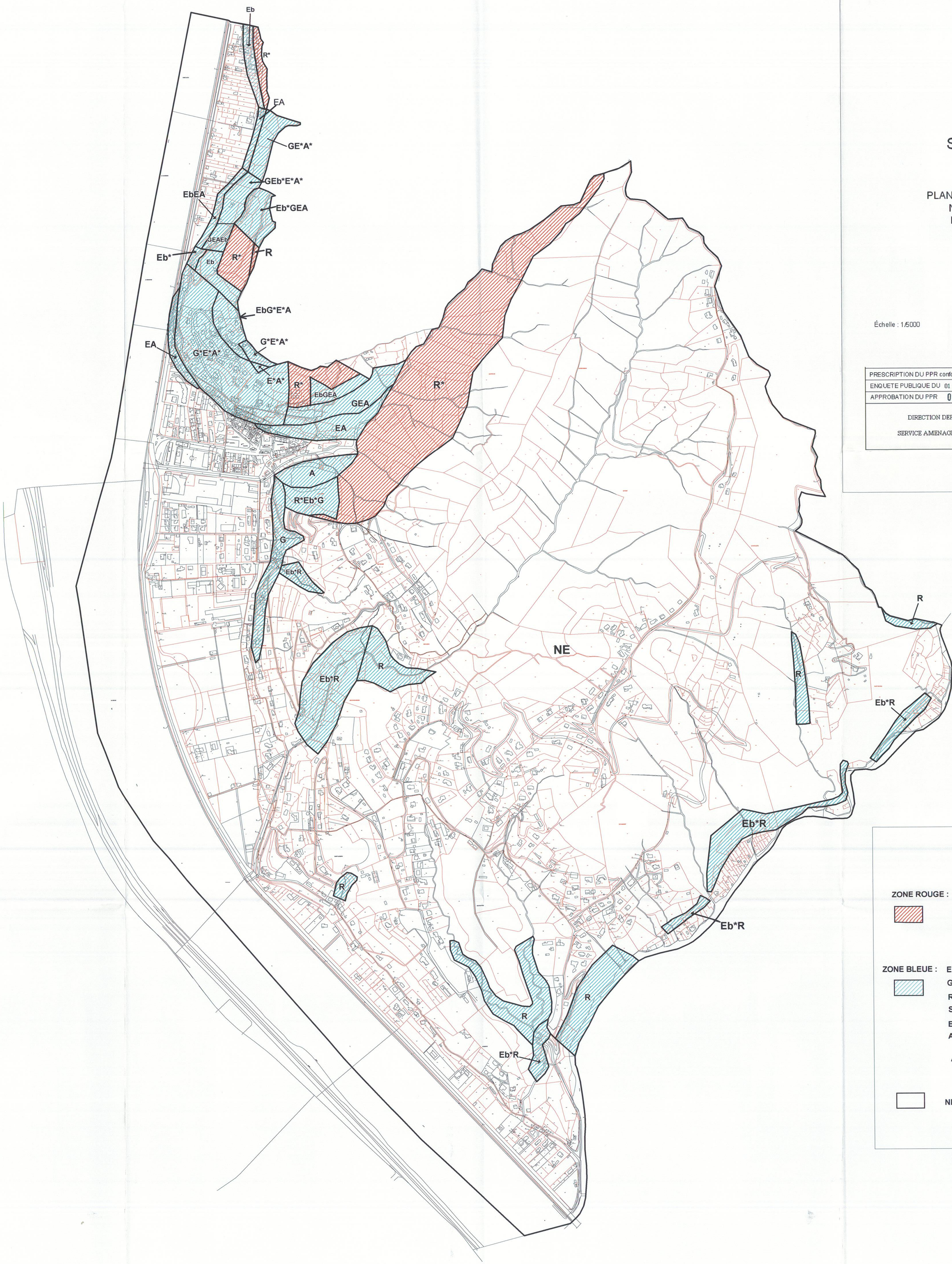

LEGENDE

ZONE ROUGE : R Aléa de chutes de blocs et/ou de pierres uniquement

R* Présence d'au moins un autre aléa que la chute de blocs et/ou de pierres

ZONE BLEUE : Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres

G: Glissement de terrain

R: Ravinement

S : Reptation

E : Effondrement

A : Affaissement

***** : niveau d'aléa > à 3 cf réglement (pièce n°3)

NE ZONE NON EXPOSEE